

Le 5 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 5 mars 2018, de 20 h 00 à 20 h 45 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Jean-Luc Therrien, conseiller (absent)

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 février 2018
6. Modification au procès-verbal de la séance du 5 février 2018
7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018
8. Approbation et autorisation des comptes à payer
9. Adoption des États financiers 2017 de la Régie Inter municipale en service d'incendie
10. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
11. Dépôt du rapport budgétaire au 1er mars 2018 pour la période de janvier et février 2018
12. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
Nomination d'un représentant pour assister à la vente (et un substitut)
13. Demande de soumission pour la vidange de la fosse septique du Complexe municipal
14. Résolution MMQ pour ajouter le Comité de développement à la police d'assurance
15. Résolutions Mallette
 - Ajout des informations budgétaires aux états financiers
 - Résolution attestant la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2
16. Rapport d'organismes
17. Correspondance
18. Autres sujets
19. Période de questions
20. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2018

050-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018

051-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 février 2018

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 février 2018.

6. Modification au procès-verbal de la séance du 5 février 2018

À l'item numéro 6 on doit lire : M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2018 plutôt que du 20 décembre 2017.

7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2018.

8. Approbation et autorisation des comptes à payer

052-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 51 641,42 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

9. Adoption des États financiers 2017 de la Régie Inter municipale en service d'incendie

053-2018

M. Dany Chénard représentant municipal sur le conseil d'administration de la Régie inter municipale du service des incendies informe les membres du conseil que la Régie a terminée l'année avec un excédent de 97 691 \$, ce qui comprend un excédent de fonctionnements de 49 969 et l'apport de Mont-Carmel de 47 722 \$ ce qui porte le surplus accumulé non affecté à 119 297 \$ et un surplus total de 263 788 \$.

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les états financiers 2017 de la Régie inter municipale en service d'incendie tel que présentés.

10. Rapport de la Régie inter municipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que les pompiers sont sortis pour le feu qui a rasé l'Auberge du Lac de l'Est. Lors de leur arrivée, le bâtiment était déjà en embrasement total, les sapeurs ont mis leurs efforts sur la protection de réservoirs de propane et d'essence.

11. Dépôt du rapport budgétaire au 1^{er} mars 2018 pour la période de janvier et février 2018

Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet le rapport budgétaire trimestriel en date du 28 février 2018 à chacun des membres du Conseil.

12. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes

CONSIDÉRANT

que lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le Code municipal propose la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier en vertu des articles 1022 à 1066;

CONSIDÉRANT

que plusieurs avis de retard ont été expédiés à ces contribuables, dont un par envoi recommandé en février 2018;

CONSIDÉRANT

que la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet aux membres du Conseil une liste des comptes de taxes municipales à recevoir en date du 28 février 2018.

054-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie approuve cette liste telle que soumise et décide qu'advenant le non-paiement de ces taxes, tel que stipulé dans le dernier avis, les- dits comptes de taxes seront envoyés à la MRC de Kamouraska pour vente pour défaut de paiement de taxes.

Nomination d'un représentant municipal et d'un substitut pour assister à la vente

CONSIDÉRANT

que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisées par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
055-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LYNDA LIZOTTE

APPUYÉ PAR : M. PATRICK DIONNE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DÉSIGNER M. Réal Lévesque ainsi que M. Étienne Brodeur (substitut), comme représentants de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 14 juin 2018;

QUE la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

13. Demande de soumission pour la vidange de la fosse septique du Complexe municipal

CONSIDÉRANT

que le contrat pour la vidange de la fosse septique du Complexe municipal vient à échéance le 31 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,
056-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Anne Desjardins, Directrice générale à aller en appel d'offres auprès de deux entreprises afin qu'elles soumissionnent sur le contrat de vidange de la fosse septique du Complexe municipal pour une période de deux ans.

14. Résolution MMQ (mutuelle des municipalités du Québec) -ajout du Comité de développement de Saint-Denis à la couverture d'assurance de la municipalité

CONSIDÉRANT

que la municipalité a remis, par sa résolution # 014-2017, la gérance de la Chapelle et du Presbytère de la Grève, soit en ce qui a trait aux événements devant s'y tenir et aux locations;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'assurer le gestionnaire, soit le Comité de développement de Saint-Denis pour responsabilité civile et pour erreurs et omissions (administrateurs et dirigeants);

EN CONSÉQUENCE,
057-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte l'ajout du Comité de développement de Saint-Denis comme assuré additionnel sur sa police d'assurance pour les couvertures suivantes :

Responsabilité civile avec une prime annuelle de 250 \$
Responsabilité erreurs et omissions (administrateurs et dirigeants) avec une prime de 250 \$.

Que le comité de développement étant au courant assumera l'entièreté de ces primes.

15. Résolutions Mallette

15.1 Ajout des informations budgétaires aux états financiers 2017

CONSIDÉRANT

que suite aux recommandations du MAMOT (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) certaines informations relativement au budget ne sont plus obligatoires lors de la présentation et du dépôt des états financiers;

CONSIDÉRANT

qu'il est intéressant pour les membres du conseil de pouvoir faire des comparaisons entre le budget qu'ils ont préalablement adopté et le résultat final;

EN CONSÉQUENCE,
058-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la présentation du budget soit intégrée aux états financiers 2017 pour les pages S27, S28, S39 et S41 même si celles-ci sont facultatives, si cet ajout est fait sans frais supplémentaires.

15.2 Résolution attestant la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2

CONSIDÉRANT	que la municipalité a reçu au cours de l'année 2017 une aide financière du MTMDET pour l'entretien des routes de niveaux 1 et 2 d'un montant de 37 753 \$;
CONSIDÉRANT	que suite à la modification du formulaire de reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local il a été convenu avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) que l'utilisation du rapport financier annuel des municipalités comme mécanisme de reddition de comptes est privilégiée;
EN CONSÉQUENCE, 059-2018	<p>Il est proposé par M. Réal Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que les élus attestent la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2 inclus dans le rapport financier 2017 p. S51-3 de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.</p>

16. Rapport d'organismes

M. Étienne Brodeur informe les membres du conseil que le Comité de développement de Saint-Denis s'est réuni le 7 février et se réunira de nouveau le 7 mars.

Lors de la rencontre du 7 février, il fut question d'une nouvelle dénomination pour le Grand Salon des Produits régionaux. Puisque certains exposants hésitaient à s'y inscrire, car ils croyaient que le Salon s'adressait à des exposants locaux, il a été décidé que l'événement s'appellerait désormais; *Marché des produits alimentaires et artisanaux*.

Concernant le dossier du dépanneur, le Comité de développement est en processus d'achat du terrain et est à la recherche de quelqu'un pour opérer la cantine cet été.

Le Comité a pris une entente avec la MRC afin d'embaucher des ressources (expertises) afin d'aider dans le développement d'une coopérative.

Dans le dossier de la Chapelle de la Grève, le comité travaille à la préparation de la programmation de l'été et est présentement en processus de produire un dépliant. Des commanditaires sont sollicités afin d'aider à défrayer les coûts de production.

17. Correspondance

17.1 MAMOT- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Programmation des travaux de voirie locale dans la TECQ

La municipalité est en copie conforme d'une correspondance acheminée au MTMDET – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de recevoir son accord suite à la programmation des travaux déposée.

17.2 MTMDET – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Demande d'entretien du Pont # P-10036 dans le rang de la Haute-Ville. Une demande de remplacement de quelques madriers est recommandée.

Confirmation du traitement de la demande de la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Un versement du solde de l'aide financière pour l'année 2017 devrait être transmis prochainement.

Un dernier paiement au montant de 8 992 \$ a été reçu.

17.3 Comité de développement de Saint-Denis

17.3.1 *Marché des produits alimentaires et artisanaux – 14^e édition*

Demande d'utilisation des locaux les 19 et 20 juillet 2018

- CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande du Comité de développement de Saint-Denis pour l'utilisation de la patinoire pour la tenue du *Marché des produits alimentaires et artisanaux*;
- CONSIDÉRANT que la 14^e édition du *Marché des produits alimentaires et artisanaux* se tiendra les 19 et 20 juillet prochain;
- CONSIDÉRANT que le *Marché des produits alimentaires et artisanaux* est un moyen privilégié de mettre en valeur les produits bio alimentaires et de l'artisanat;
- CONSIDÉRANT que pour la tenue de l'évènement, le Comité de Développement demande à la Municipalité l'utilisation de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,
060-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte de rendre disponible, gratuitement, la section du côté de la patinoire pour la tenue du Marché.

Que les locaux leur soient fournis gratuitement sauf pour les frais supplémentaires pour le ménage s'il y a lieu.

Demande d'heures de service de Promotion Kamoursaka

- CONSIDÉRANT que le *Marché des produits alimentaires et artisanaux* en sera à sa 14^e édition cette année;
- CONSIDÉRANT que le comité organisateur souhaite mousser l'évènement et susciter une plus grande participation des résidents du Kamouraska;
- CONSIDÉRANT que le Comité organisateur souhaite pouvoir recourir aux services de «Promotion Kamouraska» afin d'aider à bâtir une publicité adaptée à l'évènement;
- EN CONSÉQUENCE,
061-2018
- il est proposé par M. Étienne Brodeur
- Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aider le comité organisateur du *Marché des produits alimentaires et artisanaux* pour préparer la publicité de l'évènement et ce pour un nombre maximum de **15 heures**.

17.3.2 *Marché de Noël et Noël au cœur du Kamouraska*

Demande d'utilisation des locaux

- CONSIDÉRANT que le Comité de Développement de Saint-Denis tiendra ses activités sur deux fins de semaine;
- CONSIDÉRANT que la première activité sera le Marché de Noël qui se tiendra les 17 et 18 novembre dans le secteur de la patinoire et que les organisateurs auront également besoin de la section cuisine du Complexe municipal;
- CONSIDÉRANT que la deuxième partie de l'activité se tiendra les 24 et 25 novembre et que le comité organisateur aura besoin de l'espace patinoire ainsi que l'espace salle municipale du Complexe municipal;

EN CONSÉQUENCE,
062-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la tenue des activités du Noël au cœur du Kamouraska les 17, 18, 24 et 25 novembre prochain.

Que les locaux leur soient fournis gratuitement sauf pour les frais supplémentaires pour le ménage s'il y a lieu.

Demande d'heure de service de Promotion Kamouraska

- CONSIDÉRANT que le Noël au Cœur du Kamouraska en sera à sa 13^e édition cette année;
- CONSIDÉRANT que le comité organisateur souhaite mousser l'évènement et susciter une plus grande participation des résidents du Kamouraska;
- CONSIDÉRANT que le Comité organisateur souhaite pouvoir recourir aux services de «Promotion Kamouraska» afin d'aider à bâtir une publicité adaptée à l'évènement;
- EN CONSÉQUENCE,
063-2018
- il est proposé par Mme Lynda Lizotte
- Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aider le comité organisateur du Noël au Cœur du Kamouraska pour préparer la publicité de l'évènement des activités du Noël et ce pour un nombre maximum de **15 heures**.

17.4 Centre de Plein-Air de Saint-Denis

Les membres du comité du Centre de Plein-Air de Saint-Denis remercient la municipalité pour l'aide financière apportée pour le remplacement du panneau publicitaire au coin de la rue Raymond et de l'Église.

17.5 Comité de la pastorale

Le comité de la pastorale de Saint-Denis remercie la municipalité pour le prêt de 125 chaises qui serviront dans la sacristie.

17.6 Comité de la Chapelle

Demande de contribution financière

- CONSIDÉRANT que le Comité de la Chapelle s'est donné comme mission d'animer et de mettre en valeur la chapelle de la grève de Saint-Denis;
- CONSIDÉRANT que le Comité est à préparer une programmation pour l'été 2018;
- CONSIDÉRANT que le Comité a besoin d'aide financière auprès de divers commanditaires afin de financer ses activités ainsi que sa promotion;
- CONSIDÉRANT que le Comité compte sur la Municipalité de Saint-Denis pour devenir l'un de ses commanditaires majeurs;
- CONSIDÉRANT que le Comité a fixé la contribution municipale à 400 \$;

EN CONSÉQUENCE,
064-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de commanditer les activités de la Chapelle pour un montant de 400 \$.

Demande d'heure de service de Promotion Kamouraska

- CONSIDÉRANT que le Comité de la Chapelle a pour but de bien remplir sa mission d'animation et de mise en valeur de la chapelle de la grève;
- CONSIDÉRANT que le Comité souhaite profiter de l'expertise professionnelle de Promotion Kamouraska pour réviser la stratégie de communication élaborée par le Comité;

CONSIDÉRANT que les services de Promotion Kamouraska devraient faciliter l'accès aux médias traditionnels et numériques et ainsi, contribuer aux succès des activités qui se tiendront à la Chapelle au cours de l'été 2018;

EN CONSÉQUENCE,
065-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aider le comité organisateur des activités de la Chapelle de la grève à promouvoir les activités de la Chapelle de la grève pour l'été 2018 et ce pour un nombre maximum de **15 heures**.

17.7 Symposium de peinture du Kamouraska

Demande d'installation de chapiteaux

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du Symposium de peinture du Kamouraska a reçu de nombreuses demandes d'artistes à l'effet de s'installer sous un chapiteau pendant la semaine des activités du Symposium en juillet prochain;

CONSIDÉRANT que le comité sollicite la municipalité afin d'avoir la permission d'installer quatre (4) chapiteaux près du Complexe municipal afin de permettre à des peintres d'évoluer à l'extérieur pendant le prochain Symposium de peinture;

CONSIDÉRANT que le comité accepte que des discussions soient entreprises afin de décider de l'emplacement sécuritaire pour accommoder ces artistes tout en tenant compte de deux critères importants soit : les espaces de stationnement à conserver et les grands vents;

EN CONSÉQUENCE,
066-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser au Symposium de peinture du Kamouraska l'installation de quatre (4) chapiteaux à l'extérieur du Complexe municipal. Et que des discussions devront être entreprises avec la municipalité afin de définir l'emplacement de ces chapiteaux.

17.8 La société d'agriculture du comté de Kamouraska

Demande de publicité dans le bottin 2018

CONSIDÉRANT que suite à une demande de La Société d'Agriculture du Comté de Kamouraska pour une publicité de la municipalité pour la réalisation du programme de leur exposition 2018;

CONSIDÉRANT que cette exposition rejoint plusieurs agriculteurs de la région;

EN CONSÉQUENCE,
067-2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement d'une somme de 75,00 \$ avant taxes, à La Société d'Agriculture du Comté de Kamouraska pour une publicité d'un quart de page de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie dans le programme de leur exposition 2018.

17.9 Action Chômage Kamouraska

Adhésion en tant que membre corporatif

CONSIDÉRANT que l'organisme est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis plus de 35 ans;

CONSIDÉRANT que depuis le dernier budget fédéral, des modifications ont été apportées à la Loi qui sont favorables aux sans-emploi comme les 910 heures exigées, qui ont été abolies;

Que depuis le 1^{er} janvier, une seule semaine d'attente est exigée au lieu de 2 semaines;

Que durant la prochaine année on devrait permettre aux prestataires d'étudier sans se faire couper leurs prestations et aussi créer une nouvelle prestation pour les proches aidants d'une durée de 15 semaines;

CONSIDÉRANT que l'organisme aide beaucoup de gens de la région et a toujours besoin d'appui financier afin de poursuivre son travail;

EN CONSÉQUENCE
068-2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à Action Chômage Kamouraska inc. pour un montant de 50 \$.

17.10 Défi Vélo André-Coté

Demande d'autorisation de circuler

CONSIDÉRANT que le Défi-Vélo André Côté en est à sa 8^e édition qui aura lieu dans la journée du 7 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le Défi vélo a rassemblé environ 950 cyclistes participants et amassés plus de 350 000 \$ depuis sa création en 2011;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation est d'offrir des services gratuits aux personnes atteintes de cancer ou d'une maladie incurable ainsi qu'à leurs proches;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de circuler sur les routes de la municipalité est exigée par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE,
069-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que par l'adoption de cette résolution la municipalité autorise le passage des cyclistes du Défi-Vélo André Côté dans la municipalité pendant la journée du 7 juillet prochain.

17.11 Nancy Green Raine, sénatrice

Mme la sénatrice transmet ses félicitations à la municipalité pour avoir adopté la résolution pour déclarer la Journée nationale de l'activité physique.

17.12 Musée de la Mémoire Vivante

Résolution d'appui pour la démarche de reconnaissance de la pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel

ATTENDU qu'une demande de reconnaissance de la Pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel est actuellement en cours d'élaboration par le Musée de la Mémoire Vivante;

ATTENDU que la pratique de la pêche à l'anguille se fait depuis les débuts de la colonisation de la Nouvelle-France;

ATTENDU qu'au Kamouraska, des familles pratiquent la pêche à l'anguille depuis leur arrivée en Nouvelle-France et leurs descendants la pratiquent encore, ceci représentant 248 ans de pêche;

ATTENDU que la désignation n'entraîne aucune obligation pour le porteur de tradition et favorise la reconnaissance de l'importance de cette pêche dans la vitalité culturelle du Kamouraska, en plus de constituer un moyen de sensibilisation et un motif de fierté;

EN CONSÉQUENCE,
070-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne
Appuyé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie la démarche de reconnaissance de la pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel et juge opportun de souligner l'importance historique et contemporaine de la pratique de la pêche à l'anguille dans la culture régionale.

17.13 Le comité *Mes Soins restent ici* Appui à la Déclaration pour des soins au Kamouraska

CONSIDÉRANT que la fusion des établissements de santé et services sociaux a eu pour effet de créer un seul établissement à l'échelle du Bas-St-Laurent, éloignant ainsi le Kamouraska des lieux décisionnels;

CONSIDÉRANT qu'il est fréquent de voir ce type d'établissement régional centraliser progressivement les services qu'il dispense, au risque de priver la population du Kamouraska de ressources auparavant disponibles sur son propre territoire;

CONSIDÉRANT les impacts déjà constatés sur le volume des soins dispensés et sur la santé du personnel qui travaille dans nos installations au Kamouraska;

CONSIDÉRANT nos préoccupations face aux impacts financiers et de sécurité entraînées par les nombreux déplacements des usagers à l'extérieur de notre milieu;

CONSIDÉRANT que la population kamouraskoise a clairement fait part de son inquiétude en 2017 à l'occasion d'une marche dans les rues de La Pocatière et d'une pétition déposée à l'*Assemblée nationale du Québec*;

CONSIDÉRANT que les membres de notre organisme partagent les préoccupations ci-haut mentionnées et se reconnaissent dans la **Déclaration** adoptée par le comité *Mes Soins restent ICI*;

EN CONSÉQUENCE,
071-2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

Nous, La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, nous reconnaissons pleinement dans la **Déclaration pour des soins au Kamouraska** adoptée par le comité *Mes Soins restent ICI* et acceptons de nous y associer en la faisant nôtre.

18. Autres sujets

Madame Desjardins, directrice générale procède à :

072-2018 Une demande d'autorisation afin de payer la facture de Promotion Kamouraska au montant de 1 388 \$

Proposé par M. Étienne Brodeur
Et résolu à l'unanimité des membres présents.

Une demande de résolution pour l'envoi de document à Ateliers Mon Choix pour destruction

CONSIDÉRANT que la municipalité doit à l'occasion faire une mise à jour de ses archives;

CONSIDÉRANT que certains documents peuvent être envoyés à la récupération après un certain temps;

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente avec «Ateliers Mon Choix» et que cette entreprise a signé un engagement à la confidentialité;

073-2018

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité d'autoriser «Ateliers Mon Choix» à faire la cueillette des boîtes et de voir à la destruction totale des documents qui lui sont confiés. Des coûts de 30,00 \$ pour le transport et de 4,50 \$ par boîte seront chargés à la municipalité.

Soumissions pour l'installation d'une porte-accordéon dans la cuisine du Complexe municipal

CONSIDÉRANT que lors des réservations dans la salle du Complexe municipal il devient difficile pour les conférenciers et les participants de conserver leur tranquillité lorsqu'il y a un traiteur qui opère dans l'espace cuisine;

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de voir à améliorer cette situation afin de rendre l'espace plus agréable pour tous;

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été faite auprès de deux soumissionnaires afin de fabriquer et d'installer un ou des panneaux dans l'ouverture de la cuisine;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont comme suit :

Ébénisterie Pierre Dubé 960 \$ + taxes

Rénovation MK 600 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE
074-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Rénovation MK pour un montant de 600 \$ + taxes.

19. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

20. Clôture et levée de la séance

075-2018

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 45.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	295,71 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	561,90 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT INC.	1 205,22 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	428,08 \$
EAU LIMPIDE INC	60,00 \$
ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET	50,00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	28,66 \$
FERME PIERRE GARON	2 101,16 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
G. LEMIEUX ET FILS INC	209,67 \$
L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA- EST INC	50,00 \$
LES EDITIONS JURIDIQUES FD INC	94,50 \$
MRC DE KAMOURASKA	6 162,32 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	3 154,77 \$
NETTOYEUR D'AOUST FORGET	83,36 \$
PROJET IMPACT 2018	100,00 \$
PROMOTION KAMOURASKA	1 388,00 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	141,82 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 780,50 \$
ROGER DUBÉ	43,69 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	12 946,06 \$
VILLE SAINT-PASCAL	4 010,25 \$
	SOUS-TOTAL
	38 482,55 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE FÉVRIER 2018

SALAIRES (FÉVRIER 2018)

4 831,73 \$

